

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Quatorzième réunion du Comité consultatif <i>Lima, Pérou, 12 – 16 août 2024</i></p> <p>Projet de budget de l'Accord 2026 - 2028</p> <p>Secrétariat</p>
---	--

RÉSUMÉ

Un projet de budget de l'Accord pour la période 2026-2028 a été élaboré par le Secrétariat, conformément à la Règle 3.1 du Règlement financier. Il comprend un exposé des principales incidences financières des programmes de travail proposés pour la période triennale 2026-2028.

RECOMMANDATIONS

Que le Comité consultatif :

1. Examine le projet de budget pour la période triennale 2026- 2028 ; et
2. Fournisse des conseils appropriés sur le projet de budget 2026-2028 qui sera adopté par la RdP8.

1. INTRODUCTION

La septième Réunion des Parties (RdP7) a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de budget pour l'Accord, un projet de Barème des contributions comportant au moins trois options différentes, à savoir une croissance réelle de 0 %, une croissance réelle supérieure à 0 % et une croissance nominale de 0 %, ainsi que de noter les économies potentielles réalisables (**rapport de la RdP7**, paragraphe 7.10.8). Le Secrétariat préparera donc trois ou quatre versions du projet de budget qui seront présentées à la RdP8 en mai 2025. Aux fins du présent document, destiné à l'information du Comité consultatif, le Secrétariat a préparé un projet de budget pour 2026-2028 reflétant une croissance réelle zéro, en appliquant un coefficient d'inflation de 4,5 % conforme à l'augmentation moyenne de l'IPC de Hobart pour la période 2021-2023 (www.abs.gov.au), sauf lorsque les variations exactes des coûts étaient connues ou pouvaient être raisonnablement estimées sur la base des dépenses des années précédentes (**ANNEXE 1**).

Le projet de budget est élaboré conformément aux principes de l'ACAP convenus lors de la RdP3, lesquels prévoient que : « [l]e budget global et les contributions des Parties doivent réaliser une croissance réelle d'au moins 0 %, mais plus élevée de préférence, tout en évitant les fluctuations excessives pour les différentes Parties » (point 7.9.2 du **Rapport de la RdP3**).

Le projet de budget inclut les estimations du revenu et des dépenses pour la période 2026-2028, ainsi qu'un état des lieux des principales incidences financières. Il inclut également, à titre d'information, des chiffres sur les dépenses estimées et réelles pour le budget 2023-2025.

La RdP7 a adopté, pour 2023-2025 (**Résolution 7.5**), un budget qui ne tient pas compte de l'inflation, les contributions nationales totales pour chaque année restant les mêmes que celles de 2021. Cette approche a eu d'importantes incidences sur les recettes et, par conséquent, sur les dépenses dans l'ensemble des affectations. Les **recettes** pour 2026 ont été estimées en appliquant un coefficient d'inflation de 22,5 % aux contributions gelées des Parties pour 2021 (soit 4,5 % pour chacune des cinq années intermédiaires). Le budget de l'**Affectation 1** a été estimé (sauf indication contraire pour une ligne budgétaire particulière) en appliquant un coefficient d'inflation de 4,5 % à l'année précédente. Pour l'**Affectation 2**, tous les postes pour 2028 ont été estimés en appliquant un coefficient d'inflation de 13,5 % aux chiffres de 2025 (soit 4,5 % pour chacune des trois années intermédiaires). Pour l'**Affectation 3**, les postes pour 2026 ont été estimés à l'aide d'un coefficient d'inflation de 9,0 % par rapport aux chiffres de 2024 (soit 4,5 % pour chacune des deux années intermédiaires). Le soutien aux responsables du CC a été ajusté en appliquant un coefficient d'inflation de 13,5 % au chiffre de 2023 (soit 4,5 % pour chacune des trois années d'écart). De plus, le projet de budget pour les Appropriations 2 et 3 rétablit (et augmente, au besoin) les montants des postes qui n'ont reçu aucun fonds en 2023-2025 (et financés par l'épargne). Les fonds de l'**Affectation 4** ont été répartis sur les trois années afin d'équilibrer le budget et de maximiser les fonds disponibles pour le Programme de travail du Comité consultatif.

Le Règlement financier confie à la Secrétaire exécutive la responsabilité d'établir le projet de budget et de le présenter à la Réunion des Parties. Le Règlement financier n'attribue aucun rôle au Comité consultatif en ce qui concerne le projet de budget. Cependant, la RdP demande habituellement au Comité consultatif de réexaminer régulièrement le statut du Fonds général et des autres fonds établis conformément à l'Accord (voir Résolution 7.5, paragraphe 10), et il est d'usage que le Secrétariat présente un exemplaire du projet de budget au Comité consultatif pour information et examen. Le projet d'affectations allouées au Programme de travail du Comité consultatif revêt une importance particulière pour ce dernier.

Ce document doit être lu conjointement avec les documents **CC14 Doc 08** « Rapport financier provisoire 2024 », **CC14 Doc 23** « Projet de Programme de travail du Comité consultatif 2026-2028 », et **CC14 Doc 24** « Projet de Programme de travail du Secrétariat 2026-2028 ».

État de l'épargne de l'ACAP

L'état actuel du compte bancaire de l'ACAP (au 31 mai 2024) est le suivant :

Fonds spécial 1 (contributions volontaires) :	117 502 \$
Fonds spécial 2 (Fonds de prévoyance)	100 000 \$
Fonds général :	1 319 582 \$

Le Fonds spécial 1 ne peut être utilisé qu'aux fins pour lesquelles les Parties (et d'autres) ont versé leurs contributions volontaires, et ne peut être utilisé pour d'autres buts. Le Fonds spécial comprend les contributions affectées à des projets particuliers du Programme de travail du Comité consultatif (PTCC), ainsi que d'autres fonds détenus jusqu'à ce que le contributeur spécifie une tâche à laquelle ils doivent être affectés. Le Fonds de prévoyance n'est pas utilisé ; il est conservé pour être utilisé en cas d'urgence majeure.

Le Fonds général comprend les fonds affectés au Programme de travail du Comité consultatif. Ces fonds ne peuvent pas être utilisés pour financer d'autres Affectations car ils sont attribués à des activités spécifiques, dont beaucoup sont de nature permanente. Les fonds s'accumulent dans le Programme de travail du Comité consultatif et sont utilisés selon les besoins pour les activités spécifiées. Le montant engagé au titre du Programme de travail s'élève actuellement à quelque 334 185 \$ (montant restant au 31 décembre 2023, soit 545 182 \$ moins les dépenses du Programme de travail en janvier-mai 2024, soit 210 997 \$).

En outre, environ 500 000 \$ du Fonds général seront nécessaires pour financer les activités inscrites au budget pour le mois de juin 2024 et le premier semestre du nouvel exercice financier (juillet-décembre 2024), étant donné que les contributions des Parties pour le nouvel exercice ne doivent pas être payées avant le 1er janvier (soit six mois après le début de l'exercice). Cela (500 000 \$) représente un peu plus de la moitié du budget annuel, car certains coûts de la CC14 ne seront pas facturés avant août 2024. À ces 500 000 \$ s'ajouterait la moitié des affectations provenant des économies prévues dans le budget de 2025, soit la moitié de 201 143 \$, c'est-à-dire 100 572 \$. En conséquent, le montant requis pour le dernier mois de l'exercice 2024 et le premier semestre de l'exercice 2025 est de 600 572 \$.

Pour résumer l'état des fonds de l'ACAP ;

Solde bancaire total : (31 mai)	1 404 347 \$
Fonds engagés :	
FS1 (Fonds spécial)	117 502 \$
FS2 (Fonds de prévoyance)	100 000 \$
Fonds engagés par le PTCC (à l'exclusion des éléments couverts par le Fonds spécial)	334 185 \$
Période du 1er juin au 31 décembre (mois de juin plus première moitié du nouvel exercice financier) :	600 572 \$
Total des fonds engagés (y compris FS1 et FS2) :	152 259 \$
Économies non engagées :	252 088 \$

2. ÉTAT DES INCIDENCES FINANCIERES IMPORTANTES

2.1. REVENUS

Les contributions des Parties pour 2026-2028 et les autres revenus sont estimés en appliquant un coefficient d'inflation annuel de 4,5 %, correspondant à l'augmentation moyenne de l'Indice des prix à la consommation de Hobart en 2021, 2022 et 2023 (www.abs.gov.au). Comme expliqué ci-dessus, l'augmentation de l'inflation pour les contributions des Parties est calculée en appliquant le coefficient d'inflation au chiffre de 795 047 \$, gelé depuis 2021, pour chaque année de 2022 à 2026, soit une augmentation cumulée de 22,5 % pour les contributions de 2026. Pour les revenus provenant du Gouvernement de Tasmanie, seuls 4,5 % ont été appliqués au montant de 2025, car les estimations de cet élément suivaient l'inflation sur la période triennale 2023-2025.

2.2. DÉPENSES

2.2.1. Affectation 1 - Secrétariat

AFFECTATION 1

Pour l'ensemble de l'Affectation 1, les dépenses des employés sont rajustées au taux de 4,5 % par année, puisque le budget a suivi l'inflation de 2023 à 2025. Cela s'applique également à l'allocation pour les consultants et, en termes généraux, aux coûts opérationnels. 40 000 ont été ajoutés en 2027 pour l'achat d'une nouvelle voiture (1.3.14), et une deuxième place de stationnement a été ajoutée au parking du Secrétariat (1.3.16).

Point 1.1.1 – Le salaire proposé pour la Responsable scientifique est tiré des salaires adoptés par le secteur de l'État de Tasmanie pour des postes de niveau équivalent en 2024 ; des augmentations estimées pour les années suivantes y ont été ajoutées. Le niveau de salaire de la Responsable scientifique correspond à celui d'un fonctionnaire [Professional Officer] de niveau 2 travaillant pour l'État de Tasmanie (voir l'article 5.2 du Statut du personnel), soit 119 801 \$ actuellement (mars 2024). Le niveau de salaire à verser à la Secrétaire exécutive pour l'exercice 2026 a été déterminé par les Parties, à 173 328 \$ (voir la **circulaire ACAP PCN 2024-01**). Le salaire versé à la Secrétaire exécutive durant les deux années restantes de la période triennale 2023-2025 sera défini par les Parties lors de la RdP8. L'article 5.1 du Statut du personnel de l'ACAP prévoit que le salaire de la Secrétaire exécutive soit « proche au classement Senior Executive Service [Cadres supérieurs] (SES 2) des Services de l'État de Tasmanie ».

Le Secrétariat propose de créer un nouveau poste permanent à temps partiel pour un Conseiller en communications. Un service de conseil en communication est actuellement fourni par une consultante, Bree Forrer, avec des fonds provenant de l'allocation pour les consultants, augmentés d'une allocation unique prélevée sur l'épargne. La création d'un poste permanent à temps partiel assurera le maintien de la visibilité de l'ACAP, conformément à la stratégie de communication (voir **CC14 Doc 21** « Mise à jour de la stratégie de communication de l'ACAP »). Le niveau d'équivalence suggéré pour ce poste est celui d'un fonctionnaire de l'État de Tasmanie, catégorie générale (General Stream Band) 4, grade 1, échelon 3 (le taux annuel pour un poste à temps plein est actuellement de 82 663 \$).

Points 1.1.2 et 1.1.5 – Conformément à la hausse échelonnée à partir du 1er juillet 2025, et tel que décidé par le Gouvernement fédéral australien, la contribution à la caisse de retraite est estimée à 12 % du salaire en 2026, 2027 et 2028. La pension de retraite est ajoutée au nouveau poste potentiel de conseiller en communication à temps partiel.

Point 1.1.3 – Aucune allocation n'est prévue pour le recrutement au cours de cette période triennale.

Points 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 – L'hébergement, les billets d'avion et les indemnités de déplacement ont été estimés en appliquant un coefficient d'inflation de 4,5 % aux estimations de 2025.

Points 1.2.4 et 1.2.8 – L'estimation pour l'assurance générale et les déplacements a été faite en appliquant un coefficient d'inflation de 4,5 % aux estimations de 2025.

Point 1.2.6 – Aucuns fonds ne devraient être nécessaires pour les frais de réinstallation pendant la période triennale.

Point 1.3.1 – Les besoins en termes de matériel de bureau restent constants. Toutefois, le montant alloué a été ajusté en fonction des dépenses effectives au cours de la période triennale écoulée.

Point 1.3.3 – Le poste « Papeterie » englobe les fournitures de bureau dans leur ensemble.

Point 1.3.4 – Ce poste couvre le matériel promotionnel nécessaire à la Journée mondiale de l'albatros et autres activités de communication.

Point 1.3.6 – Ce poste concerne les coûts liés à l'impression, tels que l'achat de consommables pour les imprimantes. Il inclut également l'impression de matériel comme les affiches et les fiches d'information.

Point 1.3.8 – La charge de travail de traduction a considérablement augmenté ces dernières années. Les coûts de traduction pour 2026 ont donc été estimés en appliquant un coefficient d'inflation de 25 % à l'allocation de 2025. Ce coefficient d'inflation de 4,5 % par an a été appliqué pour les années subséquentes.

Points 1.3.11 et 1.3.12 – Les coûts liés à l'électricité et à l'assurance des biens ont été ajustés en appliquant un coefficient d'inflation de 4,5 % aux estimations de 2025.

Point 1.3.16 – Le stationnement a été ajusté en appliquant un coefficient d'inflation de 4,5 % aux estimations de 2025, ainsi qu'en rétablissant la couverture d'une deuxième voiture (en 2023, une place de stationnement avait été supprimée afin d'augmenter les fonds disponibles pour le GTCC).

Points 1.3.18 et 1.3.19 – La formation du personnel et la participation aux conférences ont été ajustées en appliquant un coefficient d'inflation de 4,5 % aux estimations de 2025.

Point 1.3.27 – Le montant des loyers des bureaux a été ajusté pour tenir compte des coûts réels en 2023.

1.3.14 – Des fonds ont été alloués pour l'achat d'une nouvelle voiture pour la Secrétaire exécutive en 2027.

2.2.2. Affectation 2 : Réunion des Parties

Selon une hypothèse de base de la préparation du budget, une seule réunion du Comité consultatif ou de la Réunion des Parties se tiendra chaque année. Depuis l'adoption à la RdP3 d'un exercice financier allant du 1er juillet au 30 juin, il n'y avait plus une réunion par exercice financier. Pendant la prochaine période triennale, une réunion est prévue durant l'exercice financier 1 (2026), aucune durant l'exercice financier 2 (2027) et deux pendant l'exercice financier 3 (2028) du cycle budgétaire. Toutefois, les frais inhérents à l'organisation des réunions ont été répartis sur les trois années du cycle budgétaire, sachant qu'une part importante des frais liés à ces réunions sera distribuée par le Secrétariat en conséquence (par le biais de paiements anticipés pour une partie des coûts de la réunion).

Les frais de fonctionnement et de soutien des réunions varient considérablement en fonction de leur lieu, notamment la location de la salle, les frais de restauration et la location de matériel et d'équipements techniques. Les estimations figurant dans le présent budget ont été calculées en se fondant sur les coûts des dernières réunions de l'ACAP (et en appliquant +13,5 % aux chiffres de 2025), le lieu des futures réunions n'étant pas connu au moment de l'élaboration du budget. Lorsque les réunions doivent se tenir dans des régions aux coûts élevés, les Parties doivent envisager la provision de contributions volontaires permettant de couvrir les frais de participation des délégués et déléguées. Un montant total de 20 000 \$ a été ajouté au montant ajusté pour le matériel d'interprétation (2.1.2) afin de le rendre plus réaliste compte tenu des coûts réels des dernières années.

Points 2.2.3 et 2.3.1 – L'affectation au personnel de support (qui avait été retirée du dernier budget triennal et remplacée par un soutien provenant de l'épargne) a été rajustée, en allouant 40 000 \$ au point 2.2.3.

2.2.3. Affectation 3 - Comité consultatif

Les postes pour 2026 ont été estimés en appliquant +9,0 % aux chiffres de 2024 (puisque les lignes budgétaires dans tous ces cas prévoient des augmentations annuelles de 4,5 % au cours de la période triennale en cours). Quant à l'Appropriation 2, 20 000 \$ ont été ajoutés aux chiffres couvrant le matériel d'interprétation (3.1.2), afin qu'il soit plus réaliste. Le soutien aux responsables du CC (3.4.1) en particulier a été ajusté en appliquant +13,5 % au chiffre de 30 000 \$ de 2023, afin de tenir compte des coûts réels des dernières années.

Points 3.1.1 et 3.1.3 – Les frais d'interprétation et de traduction ont été estimés en ajoutant 4,5 % par an aux coûts prévus pour 2025 et 2022, et 4,5 % pour 2023 et 2024. En vue d'équilibrer les dépenses au cours de la période triennale, une partie des coûts de traduction des documents de réunion pour 2026 a été transférée à 2027.

Points 3.2.3, 3.3.1 et 3.4.1 – Les estimations pour le personnel de support et le parrainage d'experts ont été ajustées en ajoutant 4,5 % par année au chiffre de 2025. Le montant du support aux responsables du Comité consultatif a été rétabli, avec un montant initial de 34 050 \$ pour 2026 (un coefficient d'inflation de 4,5 % a été utilisé pour estimer le chiffre de 2027).

2.2.4. Affectation 4 - Programme de travail du Comité consultatif

Des fonds ont été alloués au cours de la période triennale pour les Détachements et le PTCC afin de faire correspondre les recettes et les dépenses. Bien que les appels à

candidatures pour les détachements et les petites subventions aient généralement lieu deux fois tous les trois ans, les fonds alloués à cette ligne budgétaire ont été répartis sur trois ans afin d'équilibrer les dépenses.

ANNEXE 1. SCÉNARIO D'AUGMENTATION DE 4,5 % POUR 2026-2028

Ref. No	Description	2023 Budget	2023 Actual	2024 Budget	2025 Budget	2026 Budget	2027 Budget	2028 Budget
1. RECETTES								
	Contributions des Parties	795 047	771 136	795 047	795 047	973 933	1 017 760	1 063 559
	Intérêts produits par les Fonds	3 885	43 074	4 060	4 243	15 000	15 675	16 380
	Dégrèvements fiscaux	15 550	0	14 199	12 787	35 000	36 575	38 221
	MdE - Gouvernement de la Tasmanie	26 129	26 929	27 305	28 534	29 818	31 160	32 562
	TOTAL RECETTES	840,611	841 139	840 611	840 611	1 053 751	1 101 169	1 150 722
2. DÉPENSES								
AFFECTATION 1 - SECRÉTARIAT								
Salaires des employés								
1.1.1	Salaires - Secrétaire Exécutif	176 479	175 313	180 009	183 609	173 328	181 128	189 279
1.1.2	Régime de retraite RBF	18 530	18 407	19 801	21 115	20 799	21 735	22 713
1.1.3	Recruitment Costs	0	0	0	5 990			
1.1.4	Salaires - Officier scientifique	113 957	113 598	116 236	118 561	119 800	125 191	130 825
1.1.5	Régime de retraite RBF	11 965	11 694	12 277	12 596	14 376	15 023	15 699
1.1.6	Salaires - Comms Adviser (part time)	0				45 000	47 025	49 141
1.1.7	Régime de retraite RBF	0				5 400	5 643	5 897
1.1.8	Indemnités d'accident du travail	3 627	3 802	3 790	3 961	4 829	5 046	5 273
	Total Salaires	324 559	320 588	332 113	345 831	383 532	400 791	418 827
Dépenses des employés								
1.2.1	Logement	11 325	6 699	11 834	12 367	12 924	13 505	14 113
1.2.2	Billets d'avion	28 313	23 942	29 587	30 919	32 310	33 764	35 284

Ref. No	Description	2023 Budget	2023 Actual	2024 Budget	2025 Budget	2026 Budget	2027 Budget	2028 Budget
1.2.3	Indemnités de déplacement	12 072	7 202	12 615	13 183	13 776	14 396	15 044
1.2.4	Assurance voyage	1 105	1 313	1 154	1 206	1 260	1 317	1 376
1.2.5	Consultants	59 662	84 866	62 347	65 153	64 704	67 616	70 658
1.2.6	Frais de déménagement (personnel)	0	0	0	0	0	0	0
1.2.8	Assurance générale	1 598	1 062	1 670	1 745	1 824	1 906	1 991
1.2.9	Frais de représentation	1 743	1 267	1 821	1 903	1 989	2 078	2 172
1.2.10	Autres frais de voyage - visas	935	79	978	1 021	1 067	1 115	1 165
	Total dépenses des employés	116 753	126 430	122 006	127 497	129 853	135 697	141 803
Coûts de fonctionnement								
1.3.1	Matériel / meubles de bureau	7 077	0	7 395	7 728	5 000	5 225	5 460
1.3.2	Entretien du matériel de bureau	872	0	911	952	995	1 040	1 086
1.3.3	Articles / fournitures de bureau	1 752	523	1 831	1 914	2 000	2 090	2 184
1.3.4	Publications / livres	254	187	265	277	289	302	316
1.3.6	Impression et reproduction	2 140	946	2 236	2 337	2 442	2 552	2 667
1.3.7	Télécommunications	2 723	3 332	2 846	2 974	3 108	3 248	3 394
1.3.8	Traductions – site Web, correspondance	10 077	18 127	10 530	11 004	13 755	14 374	15 021
1.3.9	Affranchissement	254	20	265	277	289	302	316
1.3.10	Fret / messagerie	254	0	265	277	289	302	316
1.3.11	Lumière et électricité	2 923	3 820	3 054	3 192	3 336	3 486	3 643
1.3.12	Bien d'assurance	1 634	1 418	1 708	1 785	1 865	1 949	2 037
1.3.14	Frais d'entretien de voiture	3 813	1 247	3 985	4 164	4 351	44 547	46 552
1.3.15	Cab charge - taxis	566	141	592	619	647	676	706
1.3.16	Stationnement	3 576	4 195	3 905	3 576	7 474	7 810	8 162
1.3.18	Formation du personnel	2 541	2 260	3 905	1 953	2 041	2 133	2 229
1.3.19	Conférences / séminaires pour le personnel	1 417	0	1 480	1 546	1 616	1 688	1 764
1.3.20	Frais bancaires	317	0	331	346	362	378	395

Ref. No	Description	2023 Budget	2023 Actual	2024 Budget	2025 Budget	2026 Budget	2027 Budget	2028 Budget
1.3.21	Créances irrécouvrables et douteuses	346	0	361	378	395	413	431
1.3.22	Achat de logiciels	2 831	39	2 959	3 093	3 232	3 378	3 530
1.3.23	Location de serveur	701	39	733	766	800	836	874
1.3.24	Services informatiques externalisés	2 199	1 147	2 298	2 401	2 509	2 622	2 740
1.3.25	Modifications de la base de données	12 183	9 948	12 731	13 304	13 903	14 528	15 182
1.3.26	Grand réseau [WAN] sans fil	1 285	342	1 343	1 404	1 467	1 533	1 602
1.3.27	Loyer - Bureau de l'ACAP	35 731	37 469	37 339	39 019	40 775	42 610	44 527
1.3.28	Impôts locaux et taxe sur l'eau	0	0	0	0	0	0	0
1.3.29	Entretien préventif	0	0	0	0	0	0	0
1.3.30	Nettoyage du bureau	0	0	568	593	300	314	328
	Total coûts de fonctionnement	97 466	85 200	103 837	105 877	113 241	158 337	165 462
TOTAL AFFECTATION 1 - SECRETARIAT		538,778		557 956	579 205	626 627	694 825	726 092
AFFECTATION 2 - RÉUNION DES PARTIES								
Interprétation/ traduction								
2.1.1	Interpretación	0	0	0	47 719	0	0	54 161
2.1.2	Equipamiento de interpretación	0	0	0	18 924	0	0	41 479
2.1.3	Traducción de documentos	0	5 060	0	39 322	0	0	44 630
	Total de interpretación/ traducción	0	5 060	0	105 965	0	0	140 270
Coûts de tenue des réunions								
2.2.1	Location du lieu de réunion	0		0	17 353	0	0	19 696
2.2.2	Location/achat du matériel de réunion	0		0	11 568	0	0	13 130
2.2.3	Personnel auxiliaire	0		0	0	0	0	40 000
2.2.4	Coûts d'impression	0		0	7 953	0	0	9 027
	Total coûts de tenue des réunions	0		0	36 874	0	0	81 852

Ref. No	Description	2023 Budget	2023 Actual	2024 Budget	2025 Budget	2026 Budget	2027 Budget	2028 Budget
Soutien financier								
2.3.1	Soutien financier d'experts	0		0	26 467	0	0	30 040
	Total soutien financier	0		0	26 467	0	0	30 040
TOTAL AFFECTATION 2 - RdP			5 060		169 305	0	0	252 162
AFFECTATION 3 - COMITÉ CONSULTATIF								
Interprétation/ traduction								
3.1.1	Interprétation	55 470	22 888	57 966	0	63 183	66 026	0
3.1.2	Matériel d'interprétation	15 584	29 943	16 286	0	37 752	39 451	0
3.1.3	Traduction des documents de réunion	31 018	10 713	32 413	0	35 330	36 920	0
	Total interprétation/ traduction	102 071	63 544	106 665	0	136 265	142 397	0
Coûts de tenue des réunions								
3.2.1	Location du lieu de réunion	29 360	11 190	30 681	0	33 442	34 947	0
3.2.2	Location/achat du matériel de réunion	2 667	771	2 788	0	3 039	3 176	0
3.2.3	Personnel auxiliaire	28 898	38 063	30 198	0	32 916	34 397	0
	Total coûts de tenue des réunions	60 925	50 024	63 667	0	69 397	72 520	0
Soutien financier								
3.3.1	Soutien financier d'experts	20 802	34 400	21 738	0	23 694	24 761	0
	Soutien financier - Non-Parties	0	0	0	0	0	0	0
	Total soutien financier	20 802	34 400	21 738	0	23 694	24 761	0
Soutien financier aux agents du CC								
3.4.1	Soutien financier aux agents du CC	0	30 000	0	0	34 050	35 582	0
	Total soutien	0	30 000	0	0	34 050	35 582	0
TOTAL AFFECTATION 3 - CC		183,798	177 968	192 070	0	263 406	275 260	0

Ref. No	Description	2023 Budget	2023 Actual	2024 Budget	2025 Budget	2026 Budget	2027 Budget	2028 Budget
AFFECTATION 4 - PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC								
	Soutien des détachements	22 867		13 332	47 605	55 000	45 000	55 000
	Programme de travail du Comité consultatif	95 167		77 252	44 494	108 718	86 085	117 468
	TOTAL AFFECTATION 4 - PT CC	118 034		77 252	92 099	163 718	131 085	172 468
	TOTAL BUDGET DE L'ACCORD	840 610		840 610	840 610	1 053 751	1 101 170	1 150 722